

Conseil Municipal Délibérations de la séance publique du 09 Avril 2026

Date de convocation : 11/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Eric Olivier FRICOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Pouvoir : 0

Présents : Eric Olivier FRICOU, Philippe TURCHET-BRUN, Corinne BRAMAS, Clément TURCHET-BRUN, Magali NEVORET, Valérie DARET, Stéphane BADEY, Emmanuelle MON, Florence MARTIN, Emilie BADEY, Jordan SOUCHON, Lucas DELGADO, Alan DAHABI, Mathilde DAHABI

Secrétaire élu : Philippe TURCHET-BRUN

Ordre du Jour :

- 1 – Modification des délégués titulaires au SIVU et au SIVOS et désignation d'un délégué titulaire supplémentaire au SIVU
- 2 – Rectification des indemnités de fonction maire et adjoints à la suite d'une erreur de référence de population

✓ Adoption du compte rendu de la séance du 27 mars 2026

Le compte-rendu de la séance du 27 mars 2026 appelle une observation : Lucas DELGADO, excusé ayant donné procuration à Magali NEVORET, est également noté comme membre présent. Le compte-rendu sera modifié en conséquence.

✓ 1 – Modification des délégués titulaires au SIVU et au SIVOS et désignation d'un délégué titulaire supplémentaire au SIVU

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal à vocation unique (SIVU) du Centre de Première Intervention de Bâgé-le-Châtel,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive(SIVOS) des Bâgé/Dommartin,

VU la délibération n°03_2026 du 27 mars 2026,

Considérant la nécessité de modifier la représentation de la commune au sein du SIVU et du SIVOS,

Considérant la nécessité de désigner un délégué titulaire supplémentaire au sein du SIVU,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

1. Modification des délégués titulaires au SIVU et désignation d'un délégué titulaire supplémentaire

Sont élus à l'unanimité :

- Eric Olivier FRICOU
- Emilie BADEY
- Clément TURCHET-BRUN

Les suppléants sont inchangés, à savoir : Emmanuelle MON et Magali NEVORET

2. Modification des délégués titulaires au SIVOS

Sont élus à l'unanimité :

- Eric Olivier FRICOU
- Emilie BADEY
- Clément TURCHET-BRUN

Les suppléants sont inchangés, à savoir : Emmanuelle MON et Magali NEVORET

Les délégués élus au SIEA de l'Ain et au Syndicat Intercommunal de Distribution d'eau Saône-Veyle Reyssouze mentionnés dans la délibération n°3_2026 du 27 mars 2026 sont inchangés.

CLD n° 001-210100269-20260409-del01_2026-DE

Transmis en préfecture le 11/04/2026

✓ 2 – Rectification des Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes à la suite d'une erreur de référence de population

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,

VU la délibération n° 01-2026 en date du 27 mars 2026 fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints,

Considérant que cette délibération a été établie sur la base de la population municipale,

Considérant qu'en application des dispositions en vigueur, les indemnités de fonction doivent être déterminées en fonction de la population totale authentifiée,

Considérant que la population totale de la commune au 1er janvier 2026 s'élève à 1 032 habitants,

Considérant que cette erreur de référence a conduit à fixer une enveloppe indemnitaire inférieure à celle légalement applicable à la strate démographique correspondante (1 000 à 3 499 habitants),

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à la rectification de cette délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 :

D'abroger la délibération n° 01-2026 du 27 mars 2026.

Article 2 :

De fixer les indemnités de fonction du maire à 55.70% de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément à la strate de 1 000 à 3 499 habitants.

Article 3 :

De fixer les indemnités de fonction des adjoints comme suit :

- - 1^{er} adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2^{ème} adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 3^{ème} adjoint : 15.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 4^{ème} adjoint : 15.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Article 4 :

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Article 5 :

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Article 6 :

La présente délibération produira ses effets rétroactivement : à compter du 23/03/2026 pour les adjoints et à compter du 20/03/2026 pour le Maire, afin de corriger l'erreur matérielle constatée.

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des Indemnités allouées
aux membres du Conseil Municipal**

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués	Majorations éventuelles	Montants mensuels bruts
MAIRE	FRICOU Eric Olivier	55.70 %		2 289.56 €
1 ^{ER} ADJOINT	TURCHET-BRUN Philippe	21.38 %		878.83 €
2 ^{ème} ADJOINT	BRAMAS Corinne	21.38 %		878.83 €
3 ^{ème} ADJOINT	TURCHET-BRUN Clément	15.00 %		616.58 €
4 ^{ème} ADJOINT	NEVORET Magali	15.00 %		616.58 €

CLD n° 001-210100269-20260409-del02_2026-DE

Transmis en préfecture le 11/04/2026

Prochaine séance du conseil municipal : vendredi 24 avril 2026 à 19h00.

La séance est levée à 18h50

Le secrétaire,



Philippe TURCHET-BRUN



Le Maire,



Eric Olivier FRICOU

